



MRC de Témiscamingue

MÉMOIRE

DANS LE CADRE DE LA COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC

11 septembre 2013

Angliers
Béarn
Belleterre
Duhamel-Ouest
Fugèreville
Guérin
Kipawa
Laforce
Laniel (TNO)
Latulipe-et-Gaboury
Laverlochère
Lorrainville
Moffet
Nédélec
Notre-Dame-du-Nord
Rémigny
St-Bruno-de-Guigues
St-Édouard-de-Fabre
St-Eugène-de-Guigues
Témiscaming
Ville-Marie

*MRC de
Témiscamingue*

Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue
21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca
Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca



(MRCT le 11 septembre 2013 aw/ / ct)

PRÉSENTATION DU TÉMISCAMINGUE

Le Témiscamingue se situe à l'extrême Ouest de la province de Québec, dans la partie sud de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, à près de 700 km de la ville de Montréal. Dispersée sur un grand territoire (19 243,88 km²), la population est évaluée à 19 154 personnes réparties dans 20 municipalités, deux territoires non organisés (plus de 65 % du territoire) et quatre communautés algonquines.

Le Témiscamingue est une région ressource, caractérisée par son immense territoire forestier, ses terres agricoles, ses nombreux lacs et rivières, la diversité de la faune et la qualité de ses paysages. Les richesses naturelles de la région ont favorisé le développement de l'industrie forestière, de l'agriculture, de la villégiature et des activités récréotouristiques axées sur les ressources du milieu naturel.

Caractéristiques

- Plus de 6 000 lacs et rivières;
- Environ 2 300 chalets et 1 500 camps de chasse;
- 54 pourvoiries, quatre Zecs, une réserve écologique et cinq « grands lacs »;
- 381 km² de terres cultivées (285 producteurs agricoles);
- 95 % du territoire est couvert de lacs et de forêts;
- 20 % des emplois (1 529) sont reliés à la forêt, c'est-à-dire une dizaine d'usines de transformation, dont TEMBEC;

Le territoire du Témiscamingue est marqué par les barrages et l'hydroélectricité. Les premiers barrages (à l'exception des castors) ont été construits, au XIX^e siècle, pour permettre la drave et l'exploitation industrielle de la forêt. Plusieurs de ces barrages subsistent encore aujourd'hui. Les lacs Témiscamingue, Kipawa, Des-Quinze et Simard sont utilisés, depuis le début du XX^e siècle, comme réservoirs hydroélectriques afin d'alimenter les centrales sur la Rivière-des-Quinze et sur la rivière des Outaouais. Travaux publics Canada gère le barrage de Témiscaming et le Centre d'expertise hydrique du Québec gère les barrages d'Angliers, Kipawa et Laniel (en plus de plusieurs barrages orphelins abandonnés lors de la fin de la drave dans les années '70).

La gestion de ces installations est supervisée par la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (CPRRO) qui fixe les niveaux minimums (178,65 M) et maximums (179,56 M) pour le lac Témiscamingue par exemple. Ces niveaux, des différents réservoirs, sont en fonction de la production hydroélectrique et du contrôle des crues printanières dans la région de l'Outaouais et à Montréal. Cette Commission est composée de

représentants d'organismes tels que le ministère de l'Environnement et de la Faune, Travaux publics Canada, Hydro-Québec, Hydro-Ontario... Le niveau des quatre lacs mentionnés ci-dessus varie selon le modèle suivant : le niveau maximum est atteint l'été et l'automne afin de constituer une réserve pour les centrales hydroélectriques situées en aval (demande de pointe d'électricité), le niveau minimum est atteint à la fin de l'hiver et au printemps afin d'amorcer la saison des crues avec des réservoirs « presque vides ».

Quant à la production hydroélectrique, celle-ci remonte à 1919 avec la mise en service de la centrale Kipawa qui alimentait l'usine de pâtes et papiers et la ville de Témiscaming. Hydro-Ontario exploite la centrale Otto Holden située sur la rivière des Outaouais et la centrale de Winneway qui produit 3,1 MW appartient à un producteur privé. C'est toutefois Hydro-Québec qui domine ce secteur avec une production de 360 MW pour ses trois centrales hydroélectriques de la Rivière-des-Quinze, ses barrages, ses postes, ses centres de service et autres équipements.

LE TÉMISCAMINGUE, UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR L'HYDROÉLECTRICITÉ

La MRC de Témiscamingue fait remarquer l'initiative du gouvernement de se doter d'une politique énergétique et de procéder à une consultation à travers le Québec sur ces questions qui sont d'un intérêt de premier ordre pour les régions.

La MRC de Témiscamingue tient à souligner la collaboration que nous avons avec Hydro-Québec, division la Grande-Rivière, et ce depuis de nombreuses années. Nous profitons de l'occasion pour rappeler l'importance de garder des équipes et des cadres d'Hydro-Québec dans les régions. Hydro-Québec est un partenaire privilégié pour le Témiscamingue dans le développement touristique, en particulier dans le secteur de la Rivière-des-Quinze où se trouvent ses installations hydroélectriques. Cette implication se concrétise tant par l'ouverture de la centrale Première-Chute aux visiteurs durant la saison touristique que par des collaborations avec les organismes et intervenants du milieu.

En débutant ce mémoire, la MRCT tient à aviser le gouvernement qu'elle est globalement en accord sur les grands constats ainsi que sur les grandes orientations énoncées dans ce document de consultation.

Ainsi nous croyons, que la production d'énergie verte est un atout pour le Québec et que nous devons bâtir sur cette force.

Nous sommes en accord, avec l'importance donnée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, car sans un virage rapide en ce sens, c'est l'avenir de nos enfants et de la planète que nous hypothéquons.

Nous sommes également en accord avec la vision du gouvernement de mettre une priorité sur l'électrification des transports et sur les efforts du gouvernement pour promouvoir les énergies vertes particulièrement la biomasse.

Par contre, en tant que milieu rural éloigné, nous aimerions apporter certaines nuances et certaines particularités que le gouvernement devra prendre en compte afin de bâtir une société plus inclusive.

En ce qui a trait à la vision exprimée dans ce document de consultation, nous rappelons au gouvernement qu'une vision se doit d'être bâtie sur le long terme alors que ce que nous voyons dans ce document, semble plus être un document de vision à court terme avec comme arrière-plan le spectre du déficit zéro, d'autant plus que dans des dossiers tels que celui-ci, le gouvernement devrait être capable de regarder au-delà des prochaines élections

En ce qui concerne les transports en commun et leur électrification, le gouvernement devra se rappeler que le Québec ne se résume pas au corridor Québec-Montréal, et que les régions périphériques ont des besoins et des contraintes que le gouvernement devra considérer, comme la faible densité de population, l'éloignement, l'absence de transports collectifs adaptés à la ruralité...

Pour ce qui est du recours à la biomasse, nous tenons à rappeler au gouvernement que dans son document, on parle uniquement de la biomasse comme une source d'énergie servant à produire de l'électricité alors que toutes les études démontrent que cette utilisation n'est pas la meilleure façon de valoriser nos résidus forestiers et qu'il serait beaucoup plus profitable de favoriser l'émergence d'une filière de réseaux de chaleur.

Enfin et ce sera le propos principal de ce mémoire, notre MRC remet en cause fermement la décision unilatérale du gouvernement de mettre fin au programme des petites centrales et de favoriser des projets pharaoniques dans le Grand Nord Québécois.

Voici les arguments qui sous-tendent notre propos :

- Si le Québec se doit de tirer profit de l'énergie pour se développer, cela ne doit pas se faire au détriment des régions productrices comme la nôtre.
- En effet, actuellement l'exploitation des ressources hydrauliques et de cogénération ne rapporte rien à notre MRC ni aux communautés algonquiennes avec qui nous partageons le territoire. Nous ne parlons pas seulement ici de redevances, mais aussi de taxes, car les infrastructures d'Hydro-Québec sont non taxables.
- À l'époque où les centrales de la Rivière-des-Quinze ont été mises en place, la question du retour des redevances dans les régions ressources ne se posait pas. À cette époque, une série d'autres barrages ou digues a été mise en place sur la rivière des Outaouais en vue d'en régulariser le débit. Conséquence : des terres ont été inondées, d'autres sont victimes d'érosion (dommages aux quais, arbres déracinés, glissements de terrain). Les démarches des citoyens et des autorités locales pour atténuer les impacts de ce marnage datent de 1954.

- Au cours de la dernière année, nous avons vu l'aide de l'état au maintien de notre territoire diminuer de façon drastique avec une compression des volets II et l'abolition des Tables de Gestion intégrée des ressources (GIR).
 - Nous ne comprenons pas pourquoi, une exception serait faite à la filière éolienne, alors que dans votre document elle est présentée comme peu efficace et très coûteuse. Conserver la priorité à cette filière est injustifié et discriminant face aux régions comme la nôtre qui en sont dépourvues, mais qui possèdent un fort potentiel hydraulique.
 - Nous demandons aussi au gouvernement de nuancer ces propos quant au présumé "surplus" énergétique, malgré les informations « incomplètes et impossibles à valider » transmises par le gouvernement, il n'en demeure pas moins, que cette position devrait être nuancée, car la situation n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire.
- Si certaines sont possiblement en surplus, tout nous porte à croire que la situation est différente au Témiscamingue.**

Bien que *le Québec connaisse une période de surplus d'énergie conjoncturel*, la situation est différente au Témiscamingue. La région est régulièrement affectée par des pannes électriques. En périodes de pointe, l'usine de Tembec, un grand consommateur industriel, participe à un programme de réduction volontaire de la consommation électrique, en vertu d'un accord avec Hydro-Québec. Par ailleurs, Hydro-Québec doit aussi acheter de l'électricité en provenance de l'Ontario, sur une base régulière. Tous ces éléments montrent que le contexte énergétique au Témiscamingue commande des solutions adaptées.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce qui est appelé actuellement les surplus d'énergie. Toutefois, il est essentiel de souligner que ces surplus sont théoriques. Contrairement aux autres biens de consommation qui eux peuvent réellement être produits de façon excédentaire, les kilowattheures dont on parle ici ne sont pas produits et ne sont pas consommés. Il s'agit de réserves d'eau accumulées derrière les barrages d'Hydro-Québec, dans les grands réservoirs. C'est pourquoi on peut qualifier ces surplus de théoriques. Plusieurs chiffres ont circulé pour quantifier ces surplus théoriques. Une étude de SECOR-KPMG (tableau joint en annexe) démontre que les surplus correspondent à environ 1 % de la demande d'électricité sur une base annuelle.

Il est à noter que le plan stratégique d'Hydro-Québec 2009-2013 explique que la société d'État souhaite dégager une marge de manœuvre de 24 TWh à l'horizon de 2013, à des fins d'exportation d'électricité vers les États-Unis (plan stratégique d'Hydro-Québec 2009-2013, page 25). Aujourd'hui, on parle de surplus alors qu'en 2009 on parlait de marge de manœuvre et d'opportunités d'affaires. Depuis, la croissance fulgurante de l'exploitation du gaz de schiste aux États-Unis ainsi que son bas prix a eu pour effet de réduire les possibilités d'exportation pour Hydro-Québec. Le ralentissement économique des dernières années a aussi entraîné une baisse de la demande d'électricité ici et chez nos voisins du Sud. On ne peut toutefois pas baser la planification du secteur énergétique sur ces seuls facteurs conjoncturels.

Avoir de la vision. Voilà ce qui est requis. Dans une perspective de développement durable, l'électricité de source renouvelable doit devenir le levier de notre développement.

Le Québec est certainement un cas unique au monde où certains voient les surplus d'énergie comme un problème. **Partout ailleurs, le fait de disposer de sources d'énergie abondantes à un prix plus que raisonnable serait vu comme une opportunité.**

LES MOTIFS POUR METTRE FIN AU PROGRAMME DES PETITES CENTRALES

Le 5 février 2013, le gouvernement du Québec annonçait la fin du programme des petites centrales pour deux raisons :

- 1) Hydro-Québec doit gérer un surplus d'électricité. La fin du programme permettrait des économies annuelles de 24 M\$ (0,2 % du budget d'Hydro-Québec). En comparaison, la production à partir d'éoliennes est responsable de pertes annuelles de 300 M\$. D'autre part, il semble que ces surplus pourraient rapidement disparaître suite à la construction d'une seule aluminerie sur la Côte-Nord ou de quelques mines en Abitibi. Si Hydro-Québec est en surplus d'électricité, il reste que le Québec est en déficit d'énergie et obligé d'importer son énergie fossile.
- 2) Pour préserver les milieux naturels. Tel que mentionné ci-dessus, l'histoire a transformé les lacs du Témiscamingue en réservoir pour la production hydroélectrique. Ce n'est donc pas ici qu'on va altérer des milieux naturels! En font foi, les deux projets ci-dessous.

PROJETS AU TÉMISCAMINGUE

Projet Tabaret d'Hydro-Québec

Le projet Tabaret est en développement depuis 1997. Le gouvernement a autorisé Hydro-Québec (décret) en 1998 à mener des études approfondies en vue d'une éventuelle construction de la centrale.

Investissement : 200 M\$ – 132 MW (estimation 2009 : 400 M\$)

Le projet Tabaret a fait l'objet d'une entente entre Hydro-Québec et la MRC de Témiscamingue le 24 octobre 2001, concernant entre autres, un Fonds de développement (redevances) de 400 000 \$ par année, indexé durant 50 ans. La mise en service de la centrale était alors prévue en 2009. Les mêmes avantages s'appliquent également aux Premières Nations.

Hydro-Québec s'est engagé à actualiser et bonifier cette entente.

Le projet n'a pas évolué depuis 2001, à défaut d'acceptabilité par le milieu, de même que la révision de la Politique énergétique du Québec complétée en mai 2006. Le projet Tabaret s'appuie sur les besoins d'Hydro-Québec (demande de 4 500 MW établie dans la nouvelle stratégie énergétique du Québec – mai 2006); il est prioritaire et rentable. Hydro-Québec

propose un échancier de 6 ½ ans (1 ½ an d'études, 1 an pour approbation, 3 ½ ans de construction et 6 mois mis en œuvre). Actuellement, les droits hydrauliques du réservoir Kipawa profitent à Hydro-Québec. Selon la réglementation en vigueur, la production privée est limitée à 50 MW.

Dans le plan stratégique 2006-2010 d'Hydro-Québec du 15 septembre 2006, Hydro-Québec Production évalue ses projets en fonction de 3 critères :

1. Ils doivent être économiquement rentables;
2. Acceptables du point de vue environnemental;
3. Et accueillis favorablement par les communautés locales.

N. B. : Un choix s'impose. Les projets Kipawa et Tabaret sont incompatibles.

BARRAGES EN PRODUCTION

Centrales d'Hydro-Québec	Année	Puissance	Hauteur de la chute	Municipalité
Première chute	1968	124 MW	22 m	Notre-Dame-du-Nord (centrale et barrage)
Rapide-des-Quinze	1926	90 MW	27 m	St-Eugène-de-Guigues (centrale) Guérin – Angliers (barrage)
Rapide-des-Îles	1966	146 MW	26 m	St-Eugène-de-Guigues (centrale et barrage)

Centrale de Winneway (3,1 MW)

Le site date de l'année 1936.

Le contrat actuel entre Hydro-Québec et Algonquin Power arriverait bientôt à échéance.

La communauté algonquine de Longue-Pointe souhaite l'acquérir et l'exploiter.

DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

De nouveaux débouchés peuvent être facilement envisagés. Le Québec est un endroit tout indiqué pour l'électrification des transports. De plus, nous pouvons attirer des entreprises énergivores qui profiteront d'une électricité propre à un coût raisonnable. On peut penser à des industries traditionnelles telles que l'aluminium où les mines, mais aussi à l'implantation de centres abritant des serveurs informatiques.

Le développement économique du Québec s'est appuyé sur des surplus énergétiques momentanés qui ont permis à de grandes industries de venir s'établir ici. Dans le secteur de l'énergie, l'offre doit toujours précéder la demande. On ne peut envisager une situation de manque.

DEUX PROJETS HYDROÉLECTRIQUES D'EXCEPTION AU TÉMISCAMINGUE

Projet Angliers (La Régionale)

Ce projet est en développement depuis 1994! Toutes les conditions sont réunies afin qu'il se réalise maintenant :

- Le 15 juillet 1997, le promoteur « La Régionale » a signé avec la municipalité d'Angliers, une entente exclusive de développement et d'exploitation;
- Le 4 septembre 2002, le promoteur « La Régionale » signait avec Hydro-Québec, un contrat de vente d'électricité et une entente d'exploitation de la centrale à être construite, avec mise en œuvre fixée au 1^{er} juillet 2005;
- Les audiences publiques du BAPE, dont le rapport date du 27 août 2003 où la Commission conclut « que le projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers est justifié et qu'il est acceptable sur le plan environnemental »;
- Le 16 juin 2004, le gouvernement du Québec procédait par décret n° 587-2004 à la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur du promoteur;
- Le 10 février 2006, « La Régionale » et la MRC de Témiscamingue concluaient une entente pour la création d'un Fonds de développement.

Principales caractéristiques et retombées économiques annuelles	
Puissance installée	25 MW
Coût estimé	55 M\$
Droit hydraulique Québec	505 000 \$
Taxes Québec	239 000 \$
Redevances à la municipalité	165 000 \$
Emplois en construction	250
Emplois en opération	4

Le projet d'Angliers faisait partie de la liste des 14 sites publiés du 24 mai 2001, concernant « les nouvelles conditions entourant l'octroi des forces hydrauliques pour l'aménagement et l'exploitation par des producteurs indépendants (privés) de petites centrales hydroélectriques de moins de 50 MW ».

Depuis l'origine du projet en 1994, le soutien du milieu à ce projet a été constant.

L'étude d'impact déposée par le promoteur en mars 2002 traite brièvement des impacts environnementaux du projet pour une bonne raison : ceux-ci sont mineurs par rapport aux impacts socioéconomiques. Comment pourrait-il en être autrement d'un projet qui consiste à construire une centrale à côté d'un barrage existant depuis plus de 95 ans?!

Pour ce qui est de la circulation routière et du bruit, les impacts négatifs sont à peine mesurables. En ce qui concerne le marnage, les impacts sont inexistantes puisque le promoteur doit respecter les niveaux minimum et maximum fixés par le fédéral. L'aménagement d'une frayère par le promoteur pourrait bien faire en sorte que, globalement, le projet ait un impact environnemental positif par rapport à la situation actuelle.

Dans le domaine touristique, cette nouvelle centrale complétera la « Route des barrages », un circuit touristique déjà en place avec les installations d'Hydro-Québec présentes sur la Rivière-des-Quinze, le Chantier de Gédéon et le TE Draper, le Parc linéaire, la Route verte et le projet de Mise en valeur des attraits naturels du secteur par Récréation-des-Quinze.

Projet Kipawa (Innergex)

Le projet consiste à la remise en service des anciennes installations de la Gatineau Power. Le projet comprend deux centrales pour une puissance totale de 42 MW. Les Premières Nations de Wolf Lake et Eagle Village sont propriétaires à 52 % dans le projet. On estime que la construction devrait durer deux ans et générer une cinquantaine d'emplois. Le promoteur s'est engagé à verser des redevances annuelles de 400 000 \$ à la MRC et aux municipalités locales (Kipawa, Témiscaming et Laniel).

Le projet est en développement depuis 1995. Il consiste à l'aménagement de 3 centrales privées sur le ruisseau Gordon à Kipawa et Témiscaming. Projet autochtone à 52 %, Wolf Lake et d'Eagle Village; Innergex est partenaire à 48 % et financera entièrement le projet. Le projet totalise 46 MW, répartis comme suit :

- Barrage Lumsden : 37 MW
- Barrage lac Tee : 5 MW
- Barrage Kipawa : 4 MW

Investissement : 100 M\$

Échéancier : 5 ans

- 2 ans pour les études;
- 1 an pour l'approbation;
- 2 ans pour la construction.

Redevances à la MRCT : Les Premières Nations s'engagent à honorer l'entente du 24 octobre 2001 entre Hydro-Québec et la MRCT relativement au projet Tabaret, c'est-à-dire à verser à la MRCT un montant de 400 000 \$ / an, indexé.

Combien de projets de petites centrales ailleurs au Québec peuvent prétendre à un si bon bilan? Contrairement à d'autres projets qui nécessitent des inondations de terres, des détournements de rivières ou la disparition de chutes au profit d'un barrage, le projet d'Angliers rencontre de très hauts standards environnementaux.

Au sujet des impacts socioéconomiques du projet, nous jugeons ceux-ci très positifs. Il s'agit premièrement de mettre fin à la situation qui fait en sorte que l'eau qui traverse le barrage d'Angliers coule en pure perte.

Les redevances promises à la municipalité d'Angliers vont faire en sorte que celle-ci profitera à long terme de la mise en valeur de ses ressources naturelles.

L'ÉLECTRICITÉ AU TÉMISCAMINGUE

DEUX PROJETS IMPORTANTS POUR NOTRE DÉVELOPPEMENT

L'hydroélectricité est le seul potentiel énergétique du Témiscamingue. Il n'y a pas de potentiel au niveau éolien ni de potentiel d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Les projets hydroélectriques sont un incitatif pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et contribuer à la lutte aux changements climatiques.

Le Témiscamingue est à l'extrémité du réseau d'Hydro-Québec.

Nous demandons au gouvernement de collaborer à la mise en place des deux projets hydroélectriques décrits ci-dessus. Notre économie est basée sur l'exploitation des ressources naturelles (agriculture, forêt, tourisme) dont l'hydroélectricité qui en fait partie. Ces dernières années (et encore aujourd'hui) nous avons dû affronter plusieurs problèmes : fermeture d'usines de sciage et de déroulage, faillite d'agriculteurs, survie des services de proximité (épiceries, Caisses populaires, écoles, stations-services, bureaux de poste) et exode de la main-d'œuvre (drainée par le boum minier de l'Abitibi). Les projets hydroélectriques sont de nouvelles sources de revenus (autonomes et récurrents) dont nous avons besoin.

La MRC de Témiscamingue priorise le développement économique et la création d'emplois.

Notre potentiel hydroélectrique est remarquable; il doit être mis en valeur, en partenariat avec les Premières Nations, dans le respect du milieu, dans le plus bref délai.

L'ÉNERGIE RENOUELABLE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

De plus en plus, les communautés veulent prendre en main leur développement économique. Elles veulent non seulement avoir leur mot à dire, mais également bénéficier directement de l'exploitation des ressources naturelles. Ainsi, depuis quelques années, plusieurs municipalités, MRC et communautés autochtones, en partenariat avec des entreprises possédant l'expertise technique et financière requise, sont devenues actives dans le développement des énergies renouvelables.

La MRC de Témiscamingue ne fait pas exception et souhaite depuis nombre d'années, la venue d'un projet de petite centrale hydroélectrique, le projet Kipawa. Ce projet promu par les nations algonquines de Wolf Lake et Eagle Village, en partenariat avec une entreprise de production d'électricité, constitue une occasion extraordinaire de réaliser un projet rassembleur qui générerait de nouveaux revenus dans le milieu. Ce projet prévoit le versement de contributions annuelles de l'ordre de 400 000 dollars pour la MRC de Témiscamingue et de

400 000 dollars pour 4 de ces municipalités constituantes qui sont riveraines du lac Kipawa, en plus de générer des bénéfices pour les deux communautés algonquines.

La région a besoin de projets porteurs, et ce projet atteint tout à fait nos objectifs en termes de développement économique et de développement durable. En effet, il s'agit ici de mettre en valeur une source d'énergie renouvelable et de générer des revenus supplémentaires sur une longue période (20 ans et plus) pour les communautés algonquines, la MRC et les municipalités, tout en réalisant un projet respectueux de la qualité l'environnement.

En plus des retombées économiques locales, le projet hydroélectrique Kipawa est, à notre sens, un modèle de collaboration régionale entre les communautés autochtones, le milieu municipal et l'entreprise privée.

Le projet de petite centrale Kipawa atteint aussi deux objectifs de la future politique énergétique québécoise, tel que présenté dans le document de consultation (page 53), soit : 1) miser sur la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité et éolien); 2) assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques. Ce type de projet promu régionalement correspond aussi à l'une des pistes identifiées par le gouvernement dans son document consultation, soit : faire du levier de l'énergie propre un pilier de développement économique pour les toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, un facteur de succès de tout projet est l'acceptabilité sociale. Cet élément doit être au cœur du développement énergétique.

Recommandation 1

Que la politique énergétique garantisse la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable dans les régions.

Recommandation 2

Que la politique énergétique tienne compte des disparités et des particularités des régions en ce qui a trait au développement énergétique afin que leur potentiel puisse être mis en valeur.

Recommandation 3

Que la politique énergétique favorise les projets bénéficiant de l'acceptabilité sociale des milieux hôtes.

CONCLUSION

En conclusion, la MRC de Témiscamingue reconnaît les efforts du gouvernement de se doter d'une politique énergétique, qui est un outil indispensable pour le développement durable du Québec!

Nous invitons le gouvernement à faire de cette politique un outil de vision à long terme, qui dépasse les idéologies, qui soit visionnaire et tienne compte de toutes les réalités de notre territoire et du besoin de ses habitants.

Arnaud Warolin

Préfet de la MRC de Témiscamingue

Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Télécopieur : 819 629-3472

Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

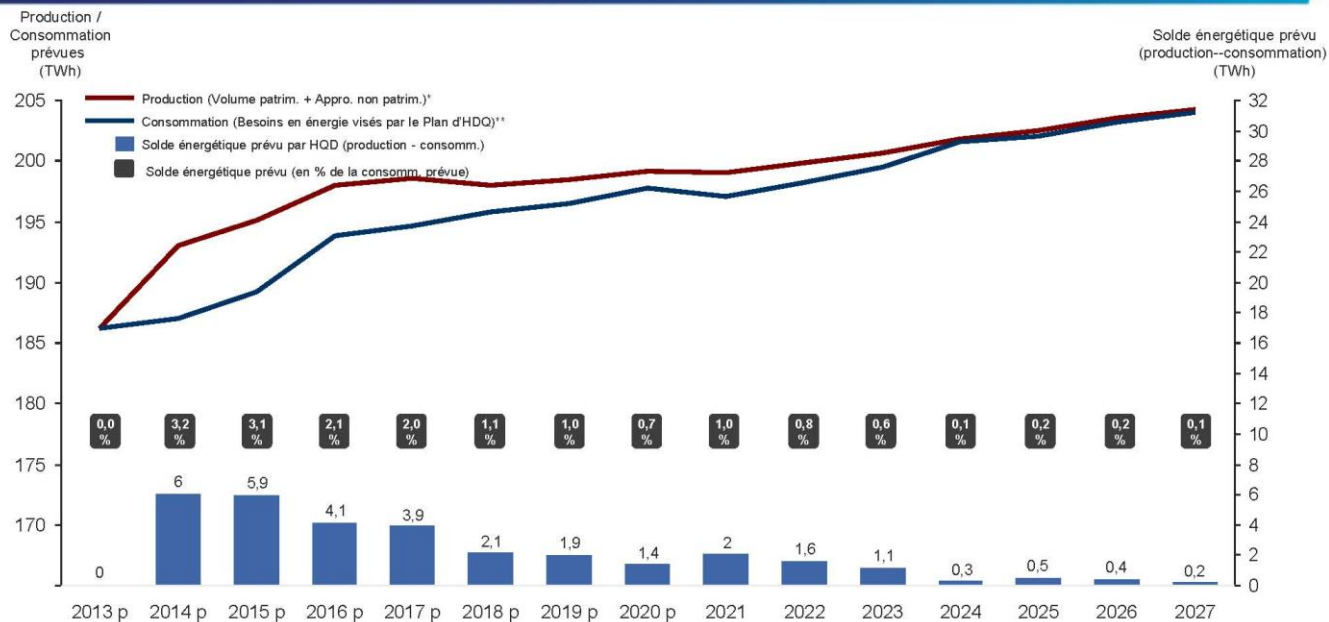
Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca



(MRCT, 11 septembre 2013 / aw/ct)

ANNEXE

Solde énergétique prévu par Hydro-Québec Distribution (décembre 2012)



**Surplus total prévu de 31,4 TWh sur la période 2013-2027
...mais les surplus annuels représentent en moyenne moins de 1% de la consommation**

Sources: Hydro-Québec, document soumis à la Régie de l'énergie le 14 décembre 2012 (http://internet.regie-energie.gc.ca/Depot/Projets/159/Documents/R-3814-2012-B-0154-AUDI-REPENG-2012_12_14.pdf) . Analyse KPMG-SECOR.

Note: Les données de production et consommation ne sont pas comparables à celles de la page 1.

*La production d'électricité comprend le volume d'électricité patrimoniale ainsi que les approvisionnements non patrimoniaux, notamment ceux provenant des ententes avec Hydro Québec Production (HQP), TransCanada Energy, et les contrats éoliens. **La consommation d'énergie (aussi appelée besoins en énergie) comprend les prévisions de ventes de HQD ainsi que les pertes de distribution et de transport.

